RÉPUBLIQUE FRANCAISE SAÔNE ET LOIRE SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Route barrée D166 Rue des Morels

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise SBTP, 24 Route de Demigny, 71530 CHAMPFORGEUIL, pour une ouverture de 25m de tranchée pour remplacement câble BTS 150.

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Du mercredi 25 octobre au dimanche 5 novembre 2023, D166 - Rue des MORELS à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, <u>la circulation sera interdite</u> pour permettre des travaux d'ouverture de 25m de tranchée pour remplacement câble BTS 150.

La circulation sera rétablie le Week-end.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise SBTP, Rue des Guicheries, Rue des Fougères, Rue Bourchanin. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

<u>Article 2</u>: La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3: La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h à l'approche et au droit du chantier.

Article 4 : L'entreprise SBTP effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

<u>Article 5</u>: L'entreprise SBTP, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI, le SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 6 octobre 2023.

Pour Le Maire empêche

Bernard PILARSKI